

N° 90
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

2 avril 2015

RÉSOLUTION

*pour un **guide de pilotage statistique pour l'emploi.***

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 325 (2014-2015).

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Prenant acte des conclusions du conseil d'orientation pour l'emploi qui estime le nombre d'emplois vacants en France à plus de 800 000 ;

Reconnaissant les raisons multiples qui expliquent ce chiffre : formation et compétences inadaptées, attractivité limitée du poste, éloignement des demandeurs d'emploi du lieu de travail, abandon du projet de recrutement ;

Prenant acte de l'absence de statistiques, aussi bien nationales que locales, permettant de chiffrer le nombre de postes vacants imputables à chacune de ces causes ;

Estimant que l'existence de postes non pourvus dans une société où le chômage est élevé laisse libre cours à toutes les interprétations et accusations, le plus souvent à l'encontre des chômeurs ;

Affirmant que l'objectif de l'emploi pour tous doit être inscrit au cœur de toutes les politiques publiques ;

Souhaite que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en place un guide de pilotage statistique pour l'emploi (GPS-Emploi), référençant au niveau local et national les offres d'emploi non pourvues ainsi que leurs causes.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 avril 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER